

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

double

Astrida, le 29 mars 1951.-

N° 709 /Just.



Objet:
Déserteur Sehene.

Monsieur le Chef de Chantier,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une plainte existe contre le nommé Sehene, fils de Byimana pour désertion à la Régie des Eaux.- Il me revient que cet indigène serait actuellement occupé à votre chantier.

Je vous saurais gré de bien vouloir le désigner au policier, porteur de la présente qui est chargé de le conduire au Commissariat de Police.

Le Commissaire de Police,
CH. L M E S,

Monsieur le Chef du Chantier

de & à